

Département  
du Haut-Rhin

Arrondissement  
de Mulhouse

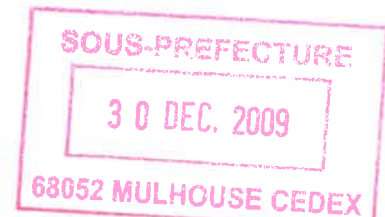
Commune de **BLOTZHEIM**  
=====

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du conseil  
municipal**

=====

Conseillers élus : 27  
Conseillers en fonction : 27  
Conseillers présents : 22  
Conseillers absents : 5  
Procurations : 5

**Séance du 17 décembre 2009**



Sous la présidence de M. Jean-Paul **MEYER**, Maire,

Présents : Mmes & MM. Julien **ZIMMERMANN**, Lucien **GASSER**, Sandrine **SCHMITT**, Stefania **EHKIRCH**, Jean-Marc **HAAS**, adjoints.

Mmes & MM. Morand **OBBERDORF**, Huguette **HASSEL**, Francis **CARNET**, Martine **LEFEBVRE**, Audrey **GOEPFERT**, Maryvonne **THUET**, Yves **MAURER**, Edith **BIXEL**, Pierre **STOFFELBACH**, Jocelyne **LIEBY**, Christine **LINDER**, Christophe **SCHLICHT**, Loïc **DOEBELIN**, Yolande **WINTZERITH**, Pierre **HERZOG** & Fabien **HENGY**, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mmes & MM. Maurice **CARNOD**, Gilberte **BISCH**, Marie-Christine **PIRON**, Anne **MECKER** & Marie-Claude **JORDAN**, conseillers municipaux.

---

**PROCES-VERBAL SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2009**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOTZHEIM**

1. Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition du Maire, le conseil municipal désigne, à l'unanimité, Mme Sandrine **SCHMITT** en qualité de secrétaire de séance.
2. Le conseil municipal, par 22 voix pour (dont 4 procurations) et 4 voix contre (dont 1 procuration), approuve les procès-verbaux des séances publiques des 22 octobre et 12 novembre 2009.
3. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention de prestation de service administratif entre la Ville de Blotzheim et le Centre Communal d'Action Sociale de Blotzheim pour une durée de 3 ans, autorise le Maire à sa signature et charge le Maire de l'encaissement des titres de recettes, soit 5.000,- € par an, pour les années à venir.

4. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'adopter la nouvelle grille tarifaire pour les activités du Centre de Loisirs Sans Hébergement « Les Mikados » avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et charge le Maire de son application.

5. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la création d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement « animation jeunesse » en régie directe, le lancement et l'adoption d'une tarification pour l'animation jeunesse des + de 11 ans du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2010 ainsi que l'ensemble des documents relatifs à l'agrément de ce nouvel ALSH, charge le Maire de leur application, prend note de la création d'une nouvelle régie de recettes « droits divers » et autorise le Maire au mandatement de toutes les dépenses inhérentes dans les budgets concernés.

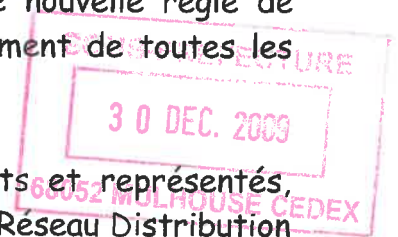
6. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord pour la passation d'une convention avec Gaz Réseau Distribution France établissant les conditions dans lesquelles seront réalisés et financés les ouvrages de distribution publique nécessaires à l'alimentation en gaz naturel de la zone d'activités économiques « Haselaecker » et autorise le Maire à signer ladite convention pour le compte de la Ville ainsi que tous autres documents y relatifs.

7. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve les dépenses relatives à l'organisation du Saint-Nicolas du dimanche 6 décembre 2009 ainsi que du Saint-Nicolas du périscolaire du mercredi 9 décembre 2009 pour lequel un don de 100,- € sera versé à l'Institut Médico-Educatif de Bartenheim en contrepartie de sa prestation d'animation.

8. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'attribution, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010, de subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé et prend note que cette liste, non exhaustive, pourrait faire l'objet de remaniements dans le cadre du vote du budget 2010.

9. Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la convention de servitude au profit de France Telecom à la charge de terrains communaux situés dans l'Au sur le ban de la commune de Saint-Louis ainsi que son inscription au Livre Foncier, autorise le Maire à la signature de ladite convention et de toutes autres pièces utiles et charge le Maire de l'encaissement de l'indemnité unique de servitude d'un montant de 742,- €.

10. Le conseil municipal prend note de certains actes de gestion opérés par le Maire dans le cadre des délégations lui ayant été attribuées conformément à la délibération N° 5 du 28 mai 2009.



11. Divers.

Les documents prévus par la loi N° 92-125 du 06.02.92 sont affichés en mairie de Blotzheim.



Le Maire,  
Jean-Paul MEYER

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

